

COMMUNE DE DIENVILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre , à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle de conseil de la Mairie de DIENVILLE sous la présidence de Monsieur Jacki DURVY, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu,
- Décisions modificatives sur budgets communaux
- Achat d'un tracteur tondeuse et autorisation de signer un contrat de prêt type "crédit intégré constructeur"
- Indemnité de conseil du comptable public
- Refonte du système informatique
- Réflexion sur l'opportunité de créer un Jardin du Souvenir
- Adhésion à l'association Via Francigena
- Inscription Monuments aux Morts Frères PLUMEY - Morts pour la France
- Questions diverses

Présents : Roger ASSIER, Bruno BERTRAND, Isabelle CARTIER, Alain CHAMPAGNE, Claude DEMOUGEOT, Madeleine DEMOUGEOT, Jacki DURVY, Claude LARGE, Régis PAILLEY, Pascal PAÏNO, Catherine PETIT.

Absents : //

Représentés : Céline BOURCIER par Isabelle CARTIER.

Madame Isabelle CARTIER a été nommée secrétaire

Il est donné lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Il est accepté à l'unanimité.

1 / DELIBERATIONS

Délibération 2016-09-01 : Décision modificative sur budget Commune

Le conseil municipal, à 11 voix pour et une abstention,

1- Décide de modifier le budget communal 2016 de la façon suivante :

En fonctionnement

- compte D 6475, chapitre 042 : 26 162.00 €
- compte R775, chapitre 77 : 7 000.00 €
- compte R776, chapitre 042 : 19 162.00 € ;

En investissement

- Compte D192, chapitre 040 : 19 162.00 €
- Compte D13158, chapitre 041 : 2 570.00 €
- Chapitre D 024 : 7 000.00 €

- Compte R21571, chapitre 040 : 26 162.00 €
- Compte R13258, chapitre 041 : 2 570.00 €

2- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Délibération 2016-09-02 : : Décision modificative sur budget Assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

1- Décide de modifier le budget Assainissement 2016 de la façon suivante :

En fonctionnement

- Compte D61523, chapitre 011 : - 3 800.00 €
- Compte D621, chapitre 012 : 3 800.00 €

En investissement

- Compte D203, chapitre 041 : 7 728.00 €
- Compte D2313, chapitre 23 : 80 970.00 €

- Compte 1318, chapitre 13 : 80 970.00 €
- Compte R2313, chapitre 041 : 7 728.00 €

2- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-09-03 : Achat d'un tracteur tondeuse et autorisation de signer un contrat de prêt type "crédit intégré constructeur"

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion simple du 28 juillet, il avait été décidé d'acheter un nouveau tracteur pour le service technique. Il fait part du devis des Ets Geoffroy et donne lecture du contrat de prêt qu'il conviendrait de contracter.

Le conseil municipal, à 9 voix pour, 3 contre,

- 1- Décide l'achat d'un tracteur pour la somme de 41 230.80 € TTC.
- 2- Note que les crédits suffisants sont ouverts au chapitre 21 du Budget 2016.
- 3- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt à taux 0%, conclu avec le CRCA et les Ets Geoffroy, pour un montant de 41 238.80 € TTC, d'une durée de 46 mois, avec une périodicité de remboursement annuel, pour 4 échéances de 10 307.70 € (voir en annexe).

Délibération 2016-09-04 : Indemnité de conseil du comptable public

Le Maire donne lecture du courrier de Madame Fatimata BANE, Comptable Public, sur la nécessité de statuer sur l'attribution d'une indemnité de conseil à chaque changement de comptable Public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'ATTRIBUER à Madame Fatimata BANE, Comptable Public, 50 % de l'indemnité de conseil maximum prévue par l'arrêté interministériel du 16/12/1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02/03/1982 et du décret n° 82-979 du 19/11/1982 pour l'année 2014 et pendant la durée du mandat du Conseil Municipal.

AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-09-05 : Refonte du système informatique

Le conseil municipal, à 11 voix pour, une abstention,

- 1- Valide le devis d'Inter 10 pour la somme de 2 477.00 € HT (2 972.40 € TTC)
- 2- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

~~Délibération 2016-09-06 : Délibération retirée~~

Délibération 2016-09-07 : Droit des usagers à saisir l'administration par voie électronique

Le Maire rappelle que le décret 2015-1404 du 4 novembre 2015 fixe au 7 novembre 2016 la date de mise en application de la saisine de la collectivité par les usagers par voie électronique. Il expose que la saisine par voie d'un portail de télé-services semble le plus adapté que ce soit pour la simplification pour l'utilisateur que pour le suivi des demandes au niveau administratif.

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 3 abstentions,

- 1- Décide d'opter pour la solution XContact proposée par la société SPL-XDemat.
- 2- Note que le coût de X-Contact s'élève à 30.00 €HT /an.
- 3- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-09-08 : Mise à disposition du personnel de la commune au service Assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1- Confirme les termes de la délibération n° 2014_09_06 décidant la mise à disposition d'un agent communal au service d'Assainissement pour effectuer l'entretien de la station d'épuration.
- 2- Décide que, suite à la mise en place d'une nouvelle STEP requérant plus de technicité et un meilleur suivi, cet agent sera mis à disposition 15 heures par semaine, pour les années 2015 et 2016.
- 3- Décide de rembourser les charges de personnel du service Assainissement à la commune, soit :
 - pour 2015 : 15.38 €/h*15H*47 semaines = 10 842.90€
 - pour 2016 : 15.46 €/h*15H*47 semaines = 10 899.30€
- 4- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-09-09 : Renouvellement de contrat CAE-CUI Agence Postale Communale

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent chargé de l'Agence Postale va terminer son contrat de travail le 1er novembre 2016. Il propose de renouveler son Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), d'une durée d'un an, pour 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, une abstention:

- 1- Décide de renouveler le contrat de travail de l'agent à l'Agence Postale dans le cadre d'une convention d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE).
- 2- Précise que ce contrat sera d'une durée d'un an à compter du 02/11/2016 jusqu'au 04/11/2017.
- 3- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,
- 4- Indique que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire en vigueur,
- 5- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération, notamment la convention avec Pôle Emploi.

Délibération 2016-09-10 : Acquisition d'un matériel de sonorisation portatif

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 3 abstentions,

- 1- Décide l'acquisition d'un matériel de sonorisation portatif, à batterie, avec micro et pied.
- 2- Note que la dépense sera inférieure à 400.00 €.
- 5- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-09-11 : Subvention exceptionnelle - Association Les Rud

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de Monsieur Damien MARCHANDÉ, Président de l'association les Rud. Cette association sportive a pris à sa charge les frais d'étêtage des arbres qui gênaient l'éclairage nocturne du terrain pour 800.00 € et souhaite que la commune rembourse ses frais.

Le conseil municipal, à 8 voix pour, 2 contre et 2 abstentions,

- 1- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 800.00 €.
- 2- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Délibération 2016-09-12 : Peinture portes Eglise Saint Quentin

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- 1- Décide de faire repeindre les portes de l'église.
- 2- Note que la dépense sera égale à 1 407.00 € TTC.
- 3- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-09-13 : Acquisition de livres sur la commune de Dienville

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1- Décide d'acheter 10 exemplaires des tomes 2 et 3 d'Une histoire de Dienville, publiés par Madame Colette CORDEBAR.
- 2- Note que la dépense s'élève à 300.00 €
- 3- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-09-14 : Inscription Label Pavillon Bleu 2017

Le conseil municipal, à 11 voix pour, une contre,

- 1- Décide de s'inscrire à la campagne 2017 du label Pavillon Bleu.
- 2- Note que le tarif de la candidature est de 927.00 € pour l'année 2017.
- 3- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-09-15 : Acquisition de panneaux informatifs lumineux

Le conseil municipal, à 10 voix pour, une contre et une abstention,

- 1- Décide l'acquisition de 2 panneaux lumineux.
- 2- Accepte le devis de la société ELAN CITE d'un montant de 7 738.20 € HT (9 285.84 € TTC).
- 3- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du PNRFO, du SMNEA et du Comité de Tourisme Audois.
- 4- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-09-16 : Décision Modificative

Le conseil municipal, à 11 voix pour et une abstention,

- 1- Décide de modifier le budget communal 2016 de la façon suivante :

Dépenses Fonctionnement		
Chapitre	Compte	Somme
O11	60628	1 000,00
	606311	1 000,00
	606312	1 000,00
	60633	1 000,00
	6068	5 500,00
	615228	14 392,00
	615231	2 000,00
	615232	3 000,00
	61558	3 100,00
	6218	3 000,00
	6237	1 000,00
	62878	2 000,00
	TOTAL 011	
O12	6454	1 000,00
	6458	1 000,00
	6488	1 000,00
TOTAL 012		3 000,00
65	6532	1 000,00
	6574	800,00
TOTAL 65		1 800,00
O23	23	23 350,00
TOTAL 023		23 350,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		66 142,00

Recette Fonctionnement		
Chapitre	Compte	Somme
O13	6419	2 500,00
TOTAL O13		2 500,00
70	7022	39 144,00
	70841	3 800,00
	70632	200,00
TOTAL 70		43 144,00
74	74121	14 128,00
	7484	2 070,00
TOTAL 74		16 198,00
75	752	4 300,00
TOTAL 75		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		66 142,00

Dépenses Investissement		
Chapitre	Compte	Somme
16	165	500,00
TOTAL 011		500,00
20	205	550,00
TOTAL 20		550,00
21	2158	9 300,00
	21571	21 300,00
	2182	1 600,00
TOTAL 21		32 200,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		33 250,00

Recettes Investissement		
Chapitre	Compte	Somme
13	1341	9 900,00
TOTAL 13		9 900,00
O21		23 350,00
TOTAL 021		23 350,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		33 250,00